

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXII

Québec, 4 juin 1910

No 43

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 673. — Les Quarante-Heures de la semaine, 673. — La déclaration royale, 673. — Chronique diocésaine, 677. — Un tricentenaire en pays Micmac 1610-1910, 679. — Où vas-tu ? 683. — Bilan géographique de l'année 1909, 685.

Calendrier

— o —

5 DIM.	r. b.	III apr. Pent. S. Boniface, évêque et martyr <i>abl.</i> Solennité du Sacré-Cœur de Jésus. (<i>b.</i>) <i>Kyr.</i> 2 ton, (Procession et consécration au Sacré-Cœur de Jésus). II Vêp., mém. du suiv. et du dim. seulement.
6 Lundi	b	S. Norbert, évêque et confesseur.
7 Mardi	†vr	} De la férie.
8 Mercr	†vr	
9 Jeudi.	†b	Du S. Sacrement.
10 Vend.	†b	Ste Margu'rite, reine d'Ecosse, veuve.
11 Samd.	r	S. Barnabé , apôtre, 2 <i>cl.</i>

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

6 juin, Tewkesbury. — 7, Saint-Samuel. — 8, Saint-Gilbert. — 9, Saint-Cœur de Marie. — 10, Saint-Flavien. — 11, Saint-Ephrem.

La déclaration royale

— o —

Le *Tablet*, l'organe le plus accrédité des catholiques anglais, tout en affirmant son incontestable loyauté, proteste avec énergie contre la répétition de la formule blasphématoire du serment royal, dont il prouve d'ailleurs la parfaite inutilité en vue de la fin à réaliser, le maintien de la succession protestante en Angleterre.

La déclaration royale, dit le *Tablet*, telle que rédigée actuellement, ne devrait plus jamais être prononcée. Ecrivant avec un grave sens de responsabilité quant aux paroles que nous exprimons, nous disons ici et maintenons que le nouveau Roi ne peut pas, au début et au moment le plus solennel de son règne, adresser cette insulte mortelle aux croyances les plus chères et les plus sacrées de douze millions de ses sujets, sans faire injure aux intérêts les plus vitaux de son Empire. Lors de l'accession d'Edouard VII, l'outrage précipité prit le monde par surprise. Pareille abomination n'avait pas été commise depuis soixante ans, et dans l'intervalle, à peine en avait-on parlé ou y avait-on pensé, et de toutes parts on nous informait que la chose était inévitable, et que la constitution ne nous offrait aucun moyen de l'empêcher. Pour le moment des millions de catholiques étonnés et dispersés par tout l'Empire se résignèrent tristement, mais ce ne devait être que pour un moment. En très peu de temps leurs protestations irritées contre l'insulte publique à la doctrine centrale de leur foi commencèrent à résonner par tout l'univers.

La Chambre des Communes du Canada parla au nom de tout le Dominion, quand, quelques semaines plus tard, le 1^{er} mars 1901, par 125 voix contre 10, elle vota l'importante résolution suivante, à savoir :

« Que pareille Déclaration est offensive pour tous les catholiques romains ; que la loyauté ferme des sujets catholiques romains de Sa Majesté au Canada, comprenant environ 43 pour cent de la population totale du Dominion et dans les possessions britanniques, devrait les exempter de subir de la part de leur Souverain aucune allusion offensive ; que, d'après le sentiment de la Chambre, la Déclaration dont il est question

dans l'Acte de succession (*Bill of Settlement*) devrait être modifiée par l'élimination des expressions qui sont particulièrement injurieuses envers la croyance religieuse de tout sujet catholique de la Couronne britannique ».

Cette protestation du peuple et du parlement du Canada passa inaperçue, avec l'excuse qu'elle était venue « trop tard ». Mais Monsieur Asquith va-t-il maintenant en solliciter la répétition ?

La protestation des catholiques d'Australie prit une autre forme, mais elle parvint en Angleterre de la part du premier ministre de la colonie. Nous ne tenons pas à énumérer les pays d'où furent envoyées au Parlement des requêtes demandant l'abolition de la Déclaration royale. Il est toutefois utile de rappeler que le cardinal Logue, se faisant l'interprète de l'immense majorité du peuple irlandais, se servit des termes suivants : « Cette Déclaration est chargée de blasphème et chargée d'insulte du commencement à la fin : chargée de blasphème parce qu'elle blasphème contre le mystère le plus sacré de notre sainte religion, et parle contre celle qui est la plus exaltée et la plus sainte des créatures de Dieu — la Mère toujours bénie de Dieu lui-même ; et elle est chargée d'insulte, stigmatisant les sujets les plus vertueux de Sa Majesté comme idolâtres et comme voués à la superstition. » Dans cette même allocution le cardinal irlandais conseillait à son peuple de refuser de s'enrôler dans les armées du Roi « aussi longtemps que cette Déclaration insultante resterait au livre des Statuts du royaume ». Est-il tolérable, est-ce même le fait d'un homme sain de demander la loyauté et l'allégeance d'un peuple catholique, et en même temps d'insulter à sa religion ? Pareille question n'a pas besoin de réponse.

A l'heure qu'il est, on semble disposé, un peu partout, à faire quelque chose pour satisfaire l'opinion catholique. A l'époque de la mort de la reine Victoria, nous nous heurtions contre un dur *non possumus* ; la chose devait se faire ainsi : inutile donc de discuter. Heureusement, depuis que Lord Braye a soulevé la question à la Chambre des Lords, on a généralement admis que le dilemme, dont on avait tant ouï parler il y a neuf ans, n'existe pas en réalité. A cette époque, répondant à une question que lui avaient soumise les pays catholiques, le Lord

chancelier, Lord Halsbury, expliqua que le Parlement seul pourrait modifier la Déclaration, et que l'acte de cette Déclaration était une condition préalablement requise pour la législation. D'après le texte de la Loi des droits et privilèges (*Bill of Rights*), la Déclaration doit être faite soit au couronnement, ou « le premier jour de la réunion du premier Parlement qui suivra son accession (celle du Souverain) à la Couronne ».

Le Lord Chancelier, comme tous les autres, prétendait que le Parlement qui se réunit le 14 février 1901 était le premier Parlement du nouveau règne. En réalité, il n'est guère douteux que ce fût seulement la première réunion sous le nouveau règne d'un Parlement déjà existant. Jusqu'à l'Acte de Réforme (*Reform Act*), la mort du Souverain nécessitait *ipso facto* une nouvelle élection ; mais, en vertu de la section 3 de ce statut, il fut pourvu « que le Parlement existant lors d'aucun décès futur de la Couronne ne sera pas terminé ni dissous par tel décès ».

En d'autres termes, le présent Parlement, élu durant le règne d'Edouard VII, continue en dépit de l'accession de Georges V. C'est-à-dire qu'il demeure l'ancien Parlement, et n'est pas « le premier Parlement qui suivra après » l'accession de Georges V. Si cette interprétation de la loi est juste, la Déclaration royale n'a pas besoin d'être faite jusqu'au moment du couronnement, qui peut avoir lieu dans six mois d'ici, ou jusqu'à la réunion d'un nouveau Parlement après les élections générales. Dans l'un ou l'autre cas, il y amplement le temps de changer la loi.

Qu'est-ce donc que nous demandons ? Nous admettons bien que le protestantisme est prédominant dans la nation, et que si la majorité désire avoir un Souverain protestant, elle a droit de prendre des mesures à cette fin. Pareille intolérance paraît tout de même assez étrange de la part de ceux qui croient que toute religion devrait s'appuyer sur le jugement privé, et l'on peut s'étonner de ce désir de nier au Roi cette liberté de conscience que lui ne refuserait pas au plus humble de ses sujets ; mais ce n'est pas de cela que nous traitons.

Que le Parlement s'assure du protestantisme de nos rois ; que l'on prenne pour cela des garanties convenables. Tout ce que nous demandons, c'est que le Roi ne soit pas forcé, au début de son règne, de choisir l'action la plus sacrée de la

croissance catholique pour être un objet d'insulte et de dénégation.

Le premier ministre actuel a indiqué dans la Chambre des Communes, lors du débat du 14 mai (1909), que la Déclaration est absolument inutile et superflue, comme moyen d'assurer la succession protestante. Il y est amplement pourvu, et en termes exprès, tant par l'Acte des privilèges (*Bill of Rights*) que par l'Acte de succession (*Act of Settlement*). M. Asquith s'avoua ensuite convaincu que le temps était venu « de mettre fin à cette Déclaration ». Feu Lord Salisbury désigna un jour la Déclaration royale comme « une tache sur le livre des Statuts ». Pourquoi donc ne pas aujourd'hui prendre l'avis de M. Asquith et simplement effacer le texte odieux ? C'est là la meilleure manière de résoudre la difficulté, et celle qui est sanctionnée par la sentence du premier ministre. Mais si ce procédé semble trop audacieux, il ne dépasse pas assurément le génie de l'homme de concevoir une formule positive pour la croyance protestante. Une rédaction due à Lord Llandaff, tout en sauvegardant la succession protestante, pourrait sans objection être acceptable aux catholiques (1). Que cette dernière formule, ou toute autre soit adoptée, qu'il soit bien entendu que les catholiques de l'Empire ne se contenteront pas de la proposition de tronquer simplement la Déclaration actuelle par la suppression des dernières lignes. Cette opération pourrait tempérer la grossièreté de l'outrage, mais elle laisserait intact le cœur même du grief, car le Roi serait encore forcé à la face de l'univers d'offrir au reniement public la doctrine centrale et la plus sacrée de la foi catholique.

Chronique diocésaine

— Mgr l'Archevêque a ordonné prêtre à Saint-Flavien, dimanche dernier, M. Edouard Caron, un enfant de la paroisse. C'est M. l'abbé Joseph Hallé, directeur des élèves au Collège

(1) Voici, traduite en français, cette formule proposée : « Je N. N., par la grâce de Dieu, Roi de la Grande Bretagne et de l'Irlande, Défenseur de la Foi, sincèrement et solennellement, en la présence de Dieu, professe, témoigne, et déclare que je crois franchement aux doctrines de l'Eglise telle qu'établie par la loi dans ce royaume, et je rejette toutes doctrines opposées aux dogmes de cette Eglise, ou qui leur sont incompatibles ».

de Lévis, qui prêcha à l'ordination. Sa Grandeur profita de la demi-journée de loisir qui suivit la cérémonie pour visiter l'église si parfaitement restaurée et agrandie de Sainte-Anastasie, et la nouvelle église de Sainte-Julie, dont la construction avance rapidement et qui promet d'être fort belle et de trancher sur presque toutes les autres par son architecture, bien classique, mais inusitée au pays.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, revenu lundi de Saint-Flavien, est reparti le jour suivant, pour reprendre la visite pastorale, en commençant par Saint-Joachim.

— Mercredi, Mgr l'Auxiliaire est allé donner la Confirmation à Saint-Joseph de Lévis, et jeudi, à Notre-Dame.

— Par décision de Monseigneur l'Archevêque ont été faites les nominations suivantes :

MM. l'abbé Arthur Lapointe, desservant de Saint-Malachie ;

“ “ A. Corriveau, vicaire à Saint-Maurice de Thetford ;

“ “ J. Destroismaisons, vicaire à Saint-Casimir ;

“ “ Max. Grondin, vicaire à Saint-Jean Deschaillons ;

“ “ Léonce Pelletier, vicaire à L'Islet ;

“ “ J.-A. Larochelle, vicaire à Sainte-Claire.

— Le 31 mai, chez les Sœurs de la Charité, cérémonie de profession par Monseigneur P.-E. Roy, évêque d'Eleuthéropolis et Auxiliaire de Québec.

Ont prononcé les vœux perpétuels : Mlles Marie-Zélie Plourde, dite Sœur Saint-Jean-de-la-Croix, de la paroisse de Saint-Epiphane, *choriste* ; Emma Lévêque, dite Sœur Saint-Laurentin, de Saint-Gabriel de Brandon ; Jeanne Gagnon, dite Sœur Saint-Illuminat, de Saint-Fabien ; Amanda Fréchette, dite Sœur Saint-Domingue, de Saint-Nicolas ; Amanda Ferland, dite Sœur Saint-Vénérier, de Sainte-Marie de Beauce ; Georgiana Brindamour, dite Sœur Sainte-Georgette, de Saint-Sauveur ; M. Marguerite Poirier, dite Sœur Saint-Sylvius et Marie Exilda Poirier, dite Sœur Saint-Syl^vien, de Notre-Dame de Nataskouan ; Angéline Nolet, dite Sœur Saint-Bertin, de Saint-Philémon ; Angéline Martineau, dite Sœur Sainte-Prudence, de Sainte-Agathe de Lotbinière, *auxiliaires*. Le sermon de circonstance a été donné par Sa Grandeur Mgr Roy.

Etaient présents au chœur :

Monsieur l'Aumônier de l'Hospice et Messieurs les abbés A. Lavoie de Saint-Epiphanie et C. Fréchette de Saint-Côme.

Un tricentenaire en pays Micmac 1610-1910

— o —

Le 24 juin de l'année 1910 ramènera une date mémorable dans l'histoire religieuse de l'une des plus intéressantes tribus sauvages de l'Amérique Septentrionale. Il y aura trois cents ans, en effet, que vingt-et-un représentants de la tribu des Micmacs, le chef Membertou en tête, reçurent, à Port Royal, la grâce du baptême des mains de Monsieur Jessé Fléché, prêtre français du diocèse de Langres, le 24 juin 1610.

Plusieurs autres cérémonies analogues eurent lieu dans le cours de l'année, et ces conversions elles-mêmes furent bientôt suivies de celle de la tribu entière qui, depuis lors, a fait preuve d'une fermeté singulière dans sa foi.

La tribu des Micmacs fait partie de la grande famille des Algonquins, qui occupait jadis la moitié de l'Amérique du Nord, à l'est du Mississipi, et ne comptait pas moins de 90,000 Sauvages.

Les Micmacs sont aujourd'hui encore au nombre de 4,000. Distribués dans cinquante réserves, ils sont répartis dans la vaste étendue de territoire formée par la péninsule de Gaspé, le Nouveau Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'île du Prince Edouard. La pêche à la morue en a même attiré un certain nombre jusque dans l'île de Terre-neuve.

C'est autour du sanctuaire de Sainte-Anne de Ristigouche, comté de Bonaventure, P. Q. que se trouve groupée la plus importante de ces réserves, au nombre de 120 familles sauvages, formant une population totale de 510 âmes environ.

Tandis que le mélange avec les Blancs, les guerres et le terrible fléau de « l'eau de feu » ont entraîné peu à peu la décroissance et même la disparition de plusieurs tribus, celle des Micmacs s'est toujours à peu près maintenue au chiffre qu'elle atteignait au temps de Jacques Cartier.

L'on ne peut s'empêcher de voir dans ce fait la récompense providentielle de la double fidélité des Micmacs à la France et à l'Eglise.

Dès les commencements, ils furent les amis et les auxiliaires des Français, dans la paix comme dans la guerre.

L'Eglise, dont ils furent l'une des premières conquêtes parmi les peuplades du Nouveau-Monde, n'a jamais eu à déplorer la défection d'un seul Micmac, malgré les scandales des Blancs parfois et les efforts de la propagande protestante.

Le peuple Micmac mérite donc la sympathie de tous les Canadiens et Acadiens français, tant par sa constance et par sa foi profonde que par son caractère singulièrement doux et hospitalier.

C'est pourquoi personne ne sera surpris que les Missionnaires Capucins attachés, depuis quinze ans, à la desserte de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche, et occupés à l'évangélisation de cette tribu, aient eu la pensée de célébrer par de grandes solennités, et par l'érection d'un monument commémoratif, la conversion trois fois séculaire des Sauvages Micmacs.

Ces fêtes rappelleront à tous les magnifiques résultats de l'action civilisatrice de la France et de l'Eglise ; en outre, elles contribueront, on peut l'espérer, à enraciner plus profondément encore les sentiments chrétiens et catholiques dans le cœur du peuple Micmac.

La Mission de Sainte-Anne de Ristigouche semble toute désignée pour être le théâtre de ces solennités. C'est, nous l'avons dit, le siège de la réserve la plus importante et comme la métropole de la tribu des Micmacs.

Voilà, de plus, un siècle et demi bientôt que ce sanctuaire est le rendez-vous traditionnel d'un grand nombre de pèlerins, Micmacs, Canadiens et Acadiens qui, ne pouvant se rendre au sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré, y viennent offrir leurs hommages à la grande thaumaturge du Canada, patronne spéciale de notre tribu et de la mission de Ristigouche.

En outre, les enfants de saint François, les Capucins en particulier, exercèrent, dès le premier temps de la conversion des Micmacs, un apostolat très actif et très fructueux parmi ces populations sauvages, dont ils surent conquérir l'estime et la sympathie. Qu'il suffise de rappeler le souvenir du séminaire que les Capucins jadis, après la restitution de l'Acadie à la France, en 1632, fondèrent à Port Royal, avec l'autorisation et les fonds du roi de France. Trente enfants Acadiens

pouvaient y être admis : quant aux enfants indigènes, on devait tous les accepter, quel que fût le nombre des demandes. Cet établissement dut être prospère, car, en 1643, il y avait douze Capucins en Acadie, la plupart occupés à la direction et à l'instruction de ces enfants.

Nous donnons plus loin le programme des fêtes qui se préparent. Dès aujourd'hui, nous faisons appel à la générosité de nos amis, Micmacs, Canadiens, Acadiens, Irlandais... et en général de toutes les personnes que notre projet pourrait intéresser. De ce jour, une souscription sera ouverte en vue de l'érection du mouvement commémoratif dont l'inauguration aura lieu, avec toute la solennité possible, le 24 juin 1910.

Le Comité d'organisation.

LETTRE DE SA GRANDEUR MGR A.-A. BLAIS,

Evêque de Rimouski.

Nous avons pris connaissance du projet formé par les RR. PP. Capucins, Missionnaires à Sainte-Anne de Ristigouche, de célébrer solennellement, le 24 juin 1910, le troisième centenaire de la conversion à la foi catholique de la tribu des Sauvages Micmacs, et d'élever à cette occasion un monument commémoratif en l'honneur de la Bonne Sainte Anne.

Nous bénissons ce projet, ainsi que toutes les personnes qui voudront bien contribuer par leurs généreuses offrandes aux succès de l'érection de ce pieux monument.

Sainte-Anne des Monts, au cours de la tournée pastorale, le 30 juin 1909.

† André-Albert, Evêque de Saint-Germain
de Rimouski.

PROGRAMME DES FÊTES 24, 25, 26 JUIN 1910

VENDREDI, 24 JUIN : Journée spécialement réservée aux Micmacs.

6½ h. a. m. Messe de communion générale.

9 h. a. m. Entrée solennelle et ouverture de la Visite Pasto-

rale. Messe Pontificale d'action de grâces ; sermon en Micmac par le Missionnaire des Sauvages et adresse par le chef Denis, du Cap-Breton.

3 h. p. m. Vêpres suivies de la procession ; dévoilement et bénédiction solennelle du Monument commémoratif ; allocution de Mgr l'Évêque interprétée par Polycarpe Martin ; discours de plusieurs orateurs Micmacs ; chant national de circonstance ; retour à l'église, bénédiction du Saint Sacrement et vénération de la relique de sainte Anne.

7 h. p. m. Réunion spéciale des Chefs, des Capitaines et des Conseillers Micmacs. Causerie amicale sur les intérêts généraux de la Tribu.

SAMEDI, 25 JUIN.

6 h. a. m. Messe de Monseigneur l'Évêque.

9 h. p. m. Service solennel pour tous les membres défunts de la Tribu ; visite au cimetière présidée par Sa Grandeur ; allocution de circonstance en micmac.

3 h. p. m. Bénédiction de la nouvelle école des Sauvages.

DIMANCHE, 26 JUIN : Solennité de Saint Jean-Baptiste.

6 h. a. m. Messe de Sa Grandeur.

7 h. a. m. Messe de communion et confirmation des enfants Micmacs.

9½ h. a. m. Grand'messe ; sermon de circonstance en français. Après la messe, procession au monument, discours en anglais, chant national. Au retour : *Te Deum* et Bénédiction Papale.

3 h. p. m. Vêpres, bénédiction du Saint Sacrement, cantique à Sainte Anne, vénération de la relique.

4 h. p. m. Séance dramatique, récréative et musicale avec pièce, conférence et chants en trois langues.

ENTRÉE, 25 cts., SIÈGES RÉSERVÉS, 50 cts.

Remarques ; (a) Le vendredi et le dimanche des repas seront servis aux visiteurs à la maison des pèlerins.

(b) Une table spéciale présidée par le R. P. Pacifique, Missionnaire, sera servie le vendredi, 24, à midi, aux Chefs, Capitaines et Conseillers de la Tribu présents au troisième centenaire.

(c) Entre les offices, on sera admis à visiter la Salle d'exposition d'articles micmacs.

(d) Des médailles de Sainte-Anne de Ristigouche, récemment frappées, des insignes et des cartes postales du centenaire seront offerts en souvenir aux visiteurs.

— o —

Ou vas-tu ? (1)

— Où vas-tu, pauvre pastourelle ?
 — Sauver la France, mon pays.
 — Que peut ton bras d'enfant pour elle ?
 — Dieu m'a dit : « Pars ! » et j'obéis ;
 Je m'en vais, loin de mes compagnes,
 D'un père et d'une mère en pleurs :
 Adieu clocher, adieu campagnes,
 De Domrémy, de Vaucouleurs.

— Où vas-tu, Jeanne la guerrière ?
 — Bouter l'Anglais hors du pays.
 — L'Anglais accourt et crie : « Arrière ! »
 — Dieu m'a dit : « Marche ! » et j'obéis.
 Par le roi du ciel et de France,
 Orléans, Jargeau, Beaugency,
 Ouvrez ! . . . Je suis la délivrance !
 La paix, de par Dieu, la voici.

— Où vas-tu, Jeanne ? à quelle fête ?
 — A Reims, au cœur de mon pays.
 — Pour toi la gloire est-elle faite ?
 — Dieu m'a dit : « Viens ! » et j'obéis.
 Ma place, à moi, c'est la première
 Près de mon roi, mon cher seigneur ;
 A la peine on vit ma bannière,
 Il faut qu'on la voie à l'honneur.

(1) Le vénérable P. Delaporte, auteur d'une multitude de poésies et d'autres ouvrages, vient de mourir à Rennes, à l'hôpital Saint-Yves ou il était entré en 1901. Ses dernières années ont été un cruel martyre, accepté avec une soumission toujours sereine à la volonté divine. Nos lecteurs feront pour lui une petite prière.

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, le beau poème composé par le savant Jésuite pour les fêtes du Monument Laval, et publié dans le *Volume Souvenir* et dans la *Nouvelle France*. Ce fut un des derniers chants du vaillant poète.

— Où vas-tu, sainte qu'on outrage ?
 — Mourir pour vous, mon pays.
 — Réponds, guerrière, aux 'cris de rage !
 — Dieu m'a dit : « Meurs ! » et j'obéis.
 Déjà la flamme m'environne ;
 Mais à mes yeux brille au-dessus
 Le ciel qui s'ouvre et ma couronne,
 Et le doux nom du Roi Jésus.

— Entends-tu nos chants d'espérance ?
 — J'entends la voix de mon pays.
 — Viens, Jeanne, et sauve encor la France.
 — Oui, Dieu m'envoie et j'obéis.
 En haut les cœurs ! tout va renaître ;
 — Jésus, ton roi, France, est vivant ;
 Dis-lui : « Jésus, régnez en maître ! »
 Il te dira : « France, en avant ! »

P. V. DELAPORTE, S. J. . .

Bilan géographique de l'année 1909

PAR LE F. ALEXIS-M. G.

Océanie

AUSTRALIE. — La Confédération australienne se crée une marine militaire et des écoles navales. Les vaisseaux seront d'abord construits en Angleterre et manœuvrés par des officiers et des marins de la métropole, mais la marine sera organisée de telle sorte qu'il y aura interchangeabilité avec la marine britannique dans ses parties essentielles.

La fameuse flotte américaine de 16 grands navires, qui a fait le tour du monde, a été reçue à Sydney avec enthousiasme en août dernier.

Une messe solennelle célébrée à cette occasion vit se réunir 90 officiers et 1500 soldats américains catholiques, la plupart fils d'Irlande. Au banquet, le cardinal Moran, qui occupait la place d'honneur au milieu des ministres de la colonie, porta un toast au roi Edward VII et à M. Roosevelt, au nom de l'Eglise et de la Patrie australienne.

Toute la partie occidentale du Queensland serait inhabitable sans les nombreux puits artésiens (plus de 600) forés de toutes parts. Quelques-uns de ces puits ont une grande profondeur : jusqu'à 2,500 mètres. Il arrive que l'eau est saumâtre et même bouillante. Celui de Roma laisse échapper un gaz qui s'enflamma en février dernier ; il s'éleva une colonne de feu de 30 mètres de hauteur produisant, la nuit, un effet magique.

Et les lapins australiens, dont nous parlions déjà en 1902 comme d'un fléau, sont-ils toujours nombreux ? Sans doute, puisque l'Australie vient d'envoyer à Tilbury, à destination de Londres, une cargaison de 750.000 lapins frigorifiés et que le « Dorset » est en route avec 60.000 caisses contenant chacune 24 lapins, soit un total de 1.440.000 bêtes gelées et, de cette façon, bien préparées pour les consommateurs londoniens. En gens avisés, les Australiens savent tirer le bien du mal.

INDES NÉERLANDAISES — Dans l'île FLORÈS, comme l'an dernier à Sumatra et à Bali, les Hollandais ont eu à réprimer la révolte des indigènes.

SAMOA, colonie allemande. Des troubles ont aussi éclaté à *Opia*. Il a fallu le concours de plusieurs canonnières pour rétablir l'ordre et protéger les blancs.

Les îles PHILIPPINES se révèlent riches en fer, cuivre, plomb, houille, pétrole, soufre et métaux précieux. Dans presque toutes les îles, les indigènes exploitent de l'or, mais avec des moyens trop primitifs pour un résultat fructueux. — Les missions des Pères de Scheut sont très florissantes.

LES ANGLAIS AU PÔLE SUD. — En mars 1909, six mois avant qu'on parlât du Pôle Nord, le bruit se répandit que le Pôle Sud était découvert par l'expédition anglaise du lieutenant de marine SHACKLETON.

En effet, cet officier, né en Irlande, avait été le compagnon du capitaine Scott dans sa belle expédition de 1903, qui parvint à 82°17' de latitude. Jaloux de reprendre cette route vers le Pôle, il manifesta cette intention au Congrès de Mons, en 1905, et les Sociétés anglaises lui accordèrent des fonds. Parti à bord du « Nimrod » à la fin de 1907, il emmenait avec lui une douzaine de spécialistes : géologues, cartographe, photographe, astronome, naturalistes, médecins, munis d'instruments et d'appareils scientifiques ; en outre, des automobiles,

des traîneaux attelés, non de chiens comme au Pôle Nord, mais de poneys de Mandchourie, petits chevaux d'une endurance incroyable, auxquels l'explorateur attribue le succès de son raid au Pôle Sud.

Débarqué sur la terre Victoria en février 1908, il détermina d'abord, le 26 janvier 1909, le *Pôle Sud magnétique*, par 72°25' de latitude et 154° de long. E., position moins australe que celle calculée par James Ross en 1842.

Le 10 mars, le lieutenant Adams fit, le premier, l'*ascension* du fameux volcan *Erebus*, couvert d'un panache de fumée, et auquel il donne 3.300 mètres d'altitude.

Après l'hiver austral (avril-septembre), employé à préparer les relais de ravitaillement, Shackleton partit en octobre avec trois compagnons et quatre poneys pour accomplir son « raid » vers l'extrême sud. Au 13 novembre, il atteignit le 79° de latitude; au 28, le 82°45'; au 8 décembre, le 85°, en un point marquant une altitude de 2000 mètres. Enfin, le 29 janvier, il arrive à 88°23' de latitude par 162° de long. E. et à une altitude de 3500 mètres. L'expédition n'était plus qu'à 180 kilomètres du Pôle; mais, épuisée, manquant même des 25 livres de biscuit et autant de pommicans (1) nécessaires pour quelques jours encore, elle dut se résigner au retour, non sans avoir planté le drapeau britannique, comme *prise de possession du continent antarctique* ainsi exploré.

Elle avait dépassé de plus de 6 degrés (700 km) le record de Scott, faisant près de 2000 kilomètres en 126 jours, à travers mille obstacles, par des rafales de vent et de neige constantes, des températures de 30 à 50 degrés de froid. L'honneur était satisfait. De plus, il est édifiant de constater, avec quels sentiments de foi religieuse Shackleton remercie la Providence de l'avoir sauvé de plusieurs dangers imminents.

RÉSULTATS. — Bien que le Pôle Sud ne soit pas atteint, il a été entrevu; le mérite de Shackleton n'est pas moindre que ceux de Cook et de Peary; le résultat de son raid est même plus satisfaisant.

En résumé, les deux calottes polaires sont connues dans leur ensemble: au nord, une grande MER ARCTIQUE, profonde

(1) *Pemmican* (?)

de 4000 m. et plus, couverte de glace, faisant contraste, au sud, avec un CONTINENT ANTARCTIQUE, vaste comme l'Amérique du Sud, caractérisé par un plateau montagneux, élevé au centre de 3200 m., couvert d'immenses glaciers et entouré d'une falaise de glace haute de 50 à 60 mètres, d'où se détachent des icebergs de plusieurs kilomètres de longueur, qui émergent de 200 à 300 mètres.

Si la reconnaissance des glaces polaires n'est d'aucun intérêt au point de vue politique et commercial, elle importe beaucoup pour l'étude des courants et des vents, des phénomènes calorifiques et magnétiques, des sciences naturelles, en un mot pour la *physique générale du globe*, et il faut rendre hommage à ces hommes de cœur qui exposent leur existence dans ces recoins mystérieux du domaine que l'homme a reçu de la Providence.

On annonce d'ailleurs que le capitaine R. Scott, avec ou sans le concours de Shackleton, mais poussé par l'opinion publique, va entreprendre une course finale pour que le Pôle Sud reste bien aux Anglais, comme le Pôle Nord est devenu Américain. — Ce sera pour l'an de grâce 1910.

En attendant, nous adressons nos meilleurs souhaits de nouvel an à tous nos bienveillants lecteurs du « Bilan géographique de 1909. »

Namur, Noël, 25 décembre 1909. FR. ALEXIS-M. G.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

Fabricant de cierges, bougies, chandelles.

Importateur de vins de messe

La maison J. B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.

Téléphone — Bell 91

“ National 169

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien Atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renaud, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.

OUVRAGES DE M. L'ABBÉ HUARD

<i>Labrador et Anticosti</i> , 520 pp., carte et grav...	\$ 1.50
<i>Impressions d'un Passant</i> , VIII-366 pp.....	1.00
<i>Traité élémentaire de Zoologie et d'Hygiène</i> , 2 ^e éd., VIII-265 pp., ill.....	60
<i>Abrégé de Zoologie</i> , 130 pp., ill.....	20
<i>Le Naturaliste canadien</i> , revue mensuelle. Abonnement.....	1.00